

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17  
Pouvoir : 5  
Absents : 5

Date de la convocation : 5 décembre  
2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Magali BEAUVAIS représentée par V DEBIAIS  
Pascal BERGONNIER représenté par C PIAULET  
Maud BRUNIER représentée par JF FRAUDEAU  
Fabienne LAROCHE représentée par D GAUTHIER  
Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

**ABSENTS** : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.

**Secrétaire de séance** : Christine INGRASSIA

### DELIBÉRATION N° 190

**RAPPORTEUR** : Dominique GAUTHIER

### OBJET : NOUVELLE LONGUEUR DE VOIRIE

Il est rappelé au conseil municipal que lors de sa séance du 27 juin dernier il a dénommé les nouvelles voies dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Marmoure de la façon suivante :

Allée macro-lot 11 : allée Adrienne Bolland	longueur : 70 m
Allée macro-lot 12 : allée Jeanne Deroin	longueur : 104 m
Phase 2, rue à l'ouest : rue Jacqueline Auriol	longueur : 155 m
Phase 2, rue à l'est : rue Suzanne Lacore	longueur : 228 m
Prolongation rue des Varennes	longueur : 42 m

La longueur de voirie est un des indicateurs pris en compte dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), qui est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par Naintré. La DSR perçue en 2019 s'élève à 96 917,00€.

Afin de mettre à jour la longueur de voirie prise en compte dans le calcul de la DSR, il est proposé au conseil municipal de prendre en compte ces nouvelles longueurs de voirie de 599 mètres au total.

----

**Vu** la délibération du 1er octobre 2013 fixant la longueur de voirie communale à 79 809 mètres,

**Vu** la délibération du 27 juin 2019 dénommant les nouvelles voies représentant un total de 599 mètres,  
**Considérant** qu'il convient de tenir à jour la longueur de voirie communale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe** la longueur de la voirie communale à 80 408 mètres.
- charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le : **17 DEC. 2019**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous  
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

**17 DEC. 2019**

